



Outre. Mer. Investissement.

354 Rue Pasteur 33200 BORDEAUX CAUDERAN

Tél. 06.07.15.42.84 / 09.75.46.13.39

mail : omi.transactions@orange.fr

BAREMES DES PRIX au AU 1^{ER}Février 2022

Taux honoraires vente

Terrain à bâtir (vendu à promoteur)	5 %	HT
Appartement/maison inférieur à 50 000€ (minimum 5000€)	10%	HT
Appartement/maison entre 50 00€ et 250 000€	7 %	TTC
Appartement/maison entre 250 001€ et 400 000€	6,5 %	TTC
Appartement/maison entre 400 001€ et 500 000€	5,5 %	TTC
Appartement / maison entre 500 001€ et 1 500 000€	4,5%	TTC
Appartement de 1 500 001€ à 2 000 000€	4%	TTC
Au-delà de 2 000 000€	3%	TTC

Location locaux commerciaux

20 % du loyer annuel HT + TVA en vigueur

Rédaction de bail : jusqu'à 300 m² à la charge du preneur 200€.HT

Rédaction de bail : supérieur à 300 m² 400€.HT

A répartir entre 50 % bailleur, 50 % preneur

Etat des lieux : 50% bailleur 50% preneur

Cession de pas de porte ou de fonds de commerce :

- 7% HT pour un prix inférieur à 500 000€
- 5% HT pour un prix supérieur à 500 000€

Location habitation

1 mois de loyer Hors Charges par le bailleur (entremise et visites)

Pour le preneur : Zone tendue 10€ du m² + 3€ par m² d'état des lieux

Zone normale 8€ du m² + 3€ par m² d'état des lieux

Au-delà de 100 m² Forfait égal à 1 mois de loyer (pour bailleur et preneur)

Vente en viager

10% du prix de vente inférieur à 250 000€

8% du prix de vente compris entre 250 001€ et 500 000€

6% du prix de vente compris entre 500 001€ et 800 000€

5% du prix de vente compris entre 800 001€ et 1 000 000€

4% du prix de vente supérieur à 1 000 001€

**Nota : Des tarifs forfaitaires pourront être faits pour des clients récurrents ou lors de négociations
Pour appartement/ maison inférieurs à 50 000€ les honoraires seront de 5000€HT minimum**